

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **3 / 15-820 * 01 Ext**

Extension de l'Avis Technique 3 / 15-820

*Mur à coffrage intégré
Incorporated shuttering
wall*

Prémur SPL

Relevant de la norme

NF EN 14992

NF EN 15258

Titulaire : Société KP1
Quartier de la Grave
Route départementale 26
FR-30131 Pujaut

Tél. : 04 90 15 25 13
Fax : 04 32 74 33 60
Internet : <http://www.kp1.fr>

Distributeur : Société de Préfabrication de Landaul (SPL)
ZI de la Gare
FR-56690 Landaul

Groupe Spécialisé n°3.2
Mur et accessoires de mur

Publié le 8 septembre 2016



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n°3.2 « Murs et accessoires de murs » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 26 Mai 2016, la demande présentée par la Société KP1 bénéficiaire de l'Avis Technique 3/15-820, relatif à l'emploi de murs à coffrage intégré « Prémur KP1 », de voir étendre cet Avis Technique au même procédé distribué par la Société SPL sous la dénomination commerciale « Prémur SPL ».

Compte tenu :

- De l'engagement de la société KP1 de ne fournir à la société SPL (Société de Préfabrication Landaul) sous la marque commerciale « PREMUR SPL » que le procédé « PREMUR KP1 »
- De l'engagement de la société SPL de ne commercialiser sous la marque commerciale « PREMUR SPL » que le procédé « PREMUR KP1 » fabriqué par la société KP1

Le Groupe Spécialisé estime que l'Avis Technique 3/15-820 visant le procédé de mur à coffrage intégré « PREMUR KP1 » peut-être étendu au même procédé de mur à coffrage intégré sous la dénomination commerciale « PREMUR SPL » par la société distributrice SPL et ceci dans les mêmes conditions de validité (31/12/2020).

Cette extension deviendrait caduque en cas de non-respect de l'engagement précité.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 3.2
Le Président*